

RÉFUGIÉ OU MIGRANT ?

Choisir les mots justes

UN MIGRANT s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit une frontière ou se déplace à l'intérieur d'un Etat, quels que soient: 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; 4) la durée du séjour.

UN REFUGIÉ a traversé une frontière pour trouver refuge dans un autre pays, ce qui lui confère le statut internationalement reconnu de « réfugié » et l'accès à l'assistance des Etats, du HCR et d'autres organisations.

UN DEMANDEUR D'ASILE est une personne qui est arrivée dans un pays et y a introduit une demande d'asile auprès des autorités compétentes qui devront déterminer si elle a effectivement besoin d'une protection internationale. En cas de réponse positive, elle reçoit le statut de réfugié (ou la protection subsidiaire) et le droit de rester dans le pays.

UNE PERSONNE DÉPLACÉE INTERNE (PDI)

recherche la sécurité dans une autre partie de son propre pays. Elle se déplace soit pour les mêmes raisons qu'un réfugié, soit à la suite d'une catastrophe naturelle ou climatique.

UN APATRIDE est une personne qui ne possède la nationalité d'aucun pays.

SOLUTIONS DURABLES

INTÉGRATION

Lorsqu'il a obtenu son statut, un réfugié est amené à s'intégrer dans son nouveau contexte de vie à travers la formation, l'emploi, les activités de loisirs et de socialisation. De nombreuses initiatives encouragent cette intégration harmonieuse, qui passera également par la scolarisation des enfants.

RÉINSTALLATION

Certains réfugiés vulnérables pour lesquels aucune solution durable n'a été trouvée dans leur premier pays d'asile sont sélectionnés pour être réinstallés dans un pays tiers. La réinstallation est l'une des voies légales permettant aux réfugiés de trouver refuge sans avoir à entreprendre un périlleux voyage.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Il consiste à rassembler les membres d'une même famille qui ont été séparés. Les réfugiés ayant obtenu un permis de séjour ont le droit d'introduire une demande de regroupement avec les membres de leur famille proche. Des conditions strictes régissent l'octroi de l'autorisation de regroupement.

RETOUR VOLONTAIRE

Lorsque la situation dans le pays d'origine le permet, les réfugiés, s'ils le souhaitent, peuvent être assistés par le HCR pour rentrer dans leur pays.



Jwana et Rozana vivent au Liechtenstein. Elles sont kurdes d'origine syrienne et ont dû fuir leur pays pour la Turquie, d'où elles ont été réinstallées vers l'Europe. © UNHCR / Mark Henley

2017

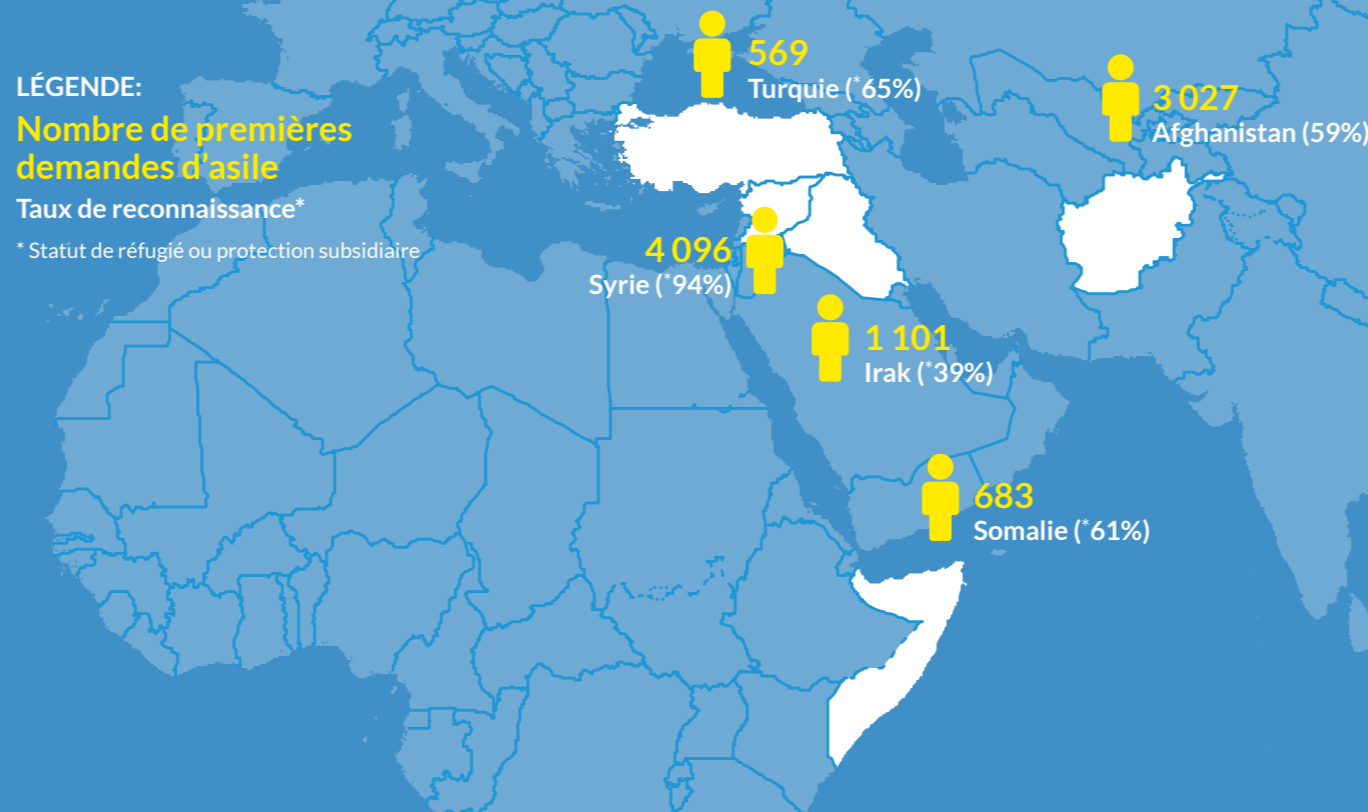
TOP CINQ DES NATIONALITES QUI ONT OBTENU UNE PROTECTION EN BELGIQUE

LÉGENDE:

Nombre de premières demandes d'asile

Taux de reconnaissance*

* Statut de réfugié ou protection subsidiaire



SOUTENIR LE HCR

Vous voulez savoir comment vous ou votre organisation pouvez contribuer ?

Adressez-vous à
PSPBELUX@UNHCR.ORG



UNHCR
Avenue Louise 283
1050 Bruxelles
Tél. : 02 267 5999
belbr@unhcr.org
Novembre 2018



PROTÉGER LES RÉFUGIÉS
RECONSTRUIRE
DES VIES

HCR Belgique



Yahia Ahmed parle à un membre du staff HCR à l'extérieur de l'école Baghdad dans la capitale du Yémen, Sana'a. Il y réside temporairement après avoir fui Al Hudaydah, une ville portuaire yéménite sur la mer Rouge. © UNHCR / Shadi Abusneida

QU'EST-CE QUE LE HCR ?

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est une organisation internationale qui a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides.

QU'EST-CE QU'UN REFUGIÉ ?

Un(e) réfugié(e) est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut, du fait de cette crainte, réclamer la protection de ce pays ».

Photo de couverture : Pour Madina, qui est une réfugiée d'Afghanistan et qui vit maintenant à Bruxelles, le bonheur est « la liberté de religion, la liberté de pensée, et la liberté d'expression. » © UNHCR / Fetching_Tiger

DROITS ET OBLIGATIONS DES REFUGIÉS

La Convention de 1951 et le protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés définissent les droits que les États s'engagent à accorder aux réfugiés. Les 143 États qui ont ratifié la Convention sont engagés à coopérer avec le HCR pour lui permettre d'exercer son mandat.

L'un des principes clés de la Convention est qu'un réfugié ou demandeur d'asile ne peut être renvoyé dans un pays ou un territoire où sa vie ou sa liberté serait menacée. Ce principe s'appelle le *non-refoulement*. La Convention de 1951 inclut également le droit à la non-discrimination, à la liberté de mouvement, à l'accès au marché de l'emploi et aux services sociaux ainsi qu'à l'obtention de documents d'identité et de voyage.

Chaque réfugié(e) doit bénéficier d'une information complète sur ses droits et ses devoirs dans une langue qu'il/elle maîtrise et d'une assistance juridique lui permettant de bénéficier d'une protection et de faire valoir son droit à l'asile.

Les réfugiés sont tenus de respecter les lois et règlements de leur pays d'asile ainsi que les mesures visant au maintien de l'ordre public.

Rania, réfugiée syrienne, fait des recherches dans le laboratoire de l'Université de Mons. © UNHCR / Veronica J. Taco Taco



COMMENT LE HCR AIDE LES REFUGIÉS DANS LE MONDE ?

Les interventions du HCR varient en fonction du pays d'asile dans lequel il intervient. Dans certains pays, le HCR joue un rôle opérationnel direct en matière de protection et d'assistance aux réfugiés. Dans d'autres, le HCR appuie et conseille ces pays dans la mise en place et le développement de leur système d'asile national.

FAITS & CHIFFRES MONDE

68,5 millions
Nombre de personnes déplacées (fin 2017)* dont **25,4 millions** de réfugiés.

85% des réfugiés trouvent refuge dans un pays en développement.

57% des réfugiés viennent de trois pays : Syrie, Afghanistan, Soudan du Sud.

Principaux pays d'accueil :
Turquie, Pakistan, Ouganda, Liban, Iran...

\$8,275 milliards
Budget basé sur les besoins réels en juillet 2018.

128
Nombre de pays dans lesquels le personnel du HCR est présent.

* Pour connaître les derniers chiffres relatifs aux flux migratoires en Méditerranée, consultez data.unhcr.org

FAITS & CHIFFRES BELGIQUE

13 833
Nombre total de demandeurs d'asile ayant reçu une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) en 2017.

769
Nombre d'enfants non accompagnés recherchant l'asile en Belgique (2017).

\$17 millions
Somme allouée par la Belgique au HCR.

Chaque année, la **Journée mondiale du réfugié** est célébrée le **20 juin**.

Le HCR veille à ce que tout individu persécuté puisse exercer son droit à demander l'asile pour trouver un refuge sûr. Le HCR cherche des solutions durables pour les réfugiés en les aidant à rentrer dans leur pays d'origine si les conditions le permettent, à s'intégrer dans leur pays d'asile ou à s'installer dans un pays tiers.



Le réfugié et chef togolais Cyrille veut apprendre aux gens à cuisiner sainement et sans gaspiller. A l'occasion du Refugee Food Festival à Bruxelles lors de la Journée mondiale du réfugié, il a rejoint le restaurant Humus x Hortense. Lors de la composition des plats, l'accent était mis sur les produits biologiques et de saison. © UNHCR / Bea Uhart

QUE FAIT LE HCR EN BELGIQUE ?

Le bureau du HCR en Belgique existe depuis 1951, année de l'entrée en vigueur de la Convention relative au statut des réfugiés. Ses principales activités consistent à :

- ➔ Fournir aux institutions responsables de l'asile et aux acteurs de terrain (juristes, assistants sociaux, ONG...) des conseils sur le droit des réfugiés et les processus législatifs liés à l'asile et l'apatridie pour s'assurer qu'ils soient conformes aux normes juridiques internationales.
- ➔ S'assurer que le principe de non-refoulement soit respecté afin qu'aucun réfugié ne soit renvoyé vers un pays où il risque d'être persécuté.
- ➔ Informer les réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides sur leurs droits et leurs obligations.
- ➔ Assister les réfugiés réinstallés en Belgique et les réfugiés ayant obtenu un titre de séjour dans le cadre de la procédure de regroupement familial concernant des membres de leur famille proche.
- ➔ Sensibiliser l'opinion publique à la question des réfugiés et aux réalités de leur parcours de vie.
- ➔ Dispenser des formations sur les questions relatives aux réfugiés et aux apatrides.
- ➔ S'engager de façon proactive avec les entreprises, les fondations et les philanthropes désireux de contribuer à des solutions innovantes face aux défis auxquels sont confrontés les réfugiés.